

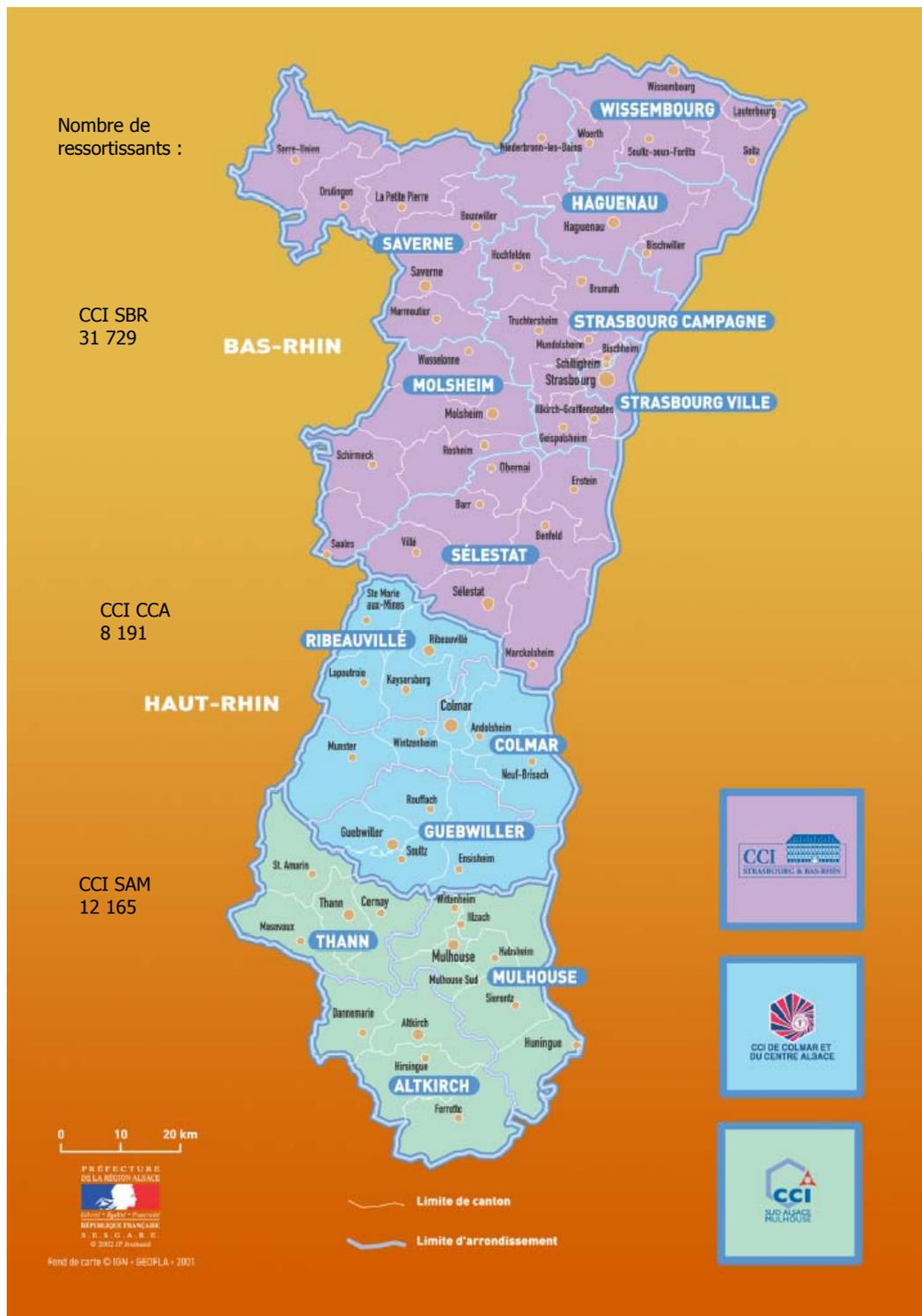


**Rapport Annexe au**  
**SCHEMA DIRECTEUR**  
**DU RESEAU DES CCI D'ALSACE**

Assemblée générale du 30 mars 2006

**I. Le nombre de ressortissants, les bases d'imposition 2004, 2005 et les bases d'imposition prévisionnelles 2006.**

La carte ci-dessous représente la répartition des C.C.I. sur le territoire de la circonscription ALSACE.



Le tableau ci-dessous présente le nombre de ressortissants et les bases d'imposition 2004, 2005 et 2006 des C.C.I. d'Alsace.

### BASES ET TAUX D'IATP 2004 - 2005 - 2006

	TAUX			BASE D'IMPOSITION A LA T.P.			EVOLUTION		Nbr Ressortissants
	2004	2005	2006	2004	2005	2006(*)	2005-2004	2006-2005	Source fichier consulaire
CCI SBR	0,85	0,855		1 825 962 763	1 843 244 873	1 893 640 585	0,95	0,95	31 729
CCI CCA	1,24	1,2	1,2	529 755 116	557 473 536	577 614 583	5,24	3,62	8 191
CCI SAM	0,921	0,921	0,921	964 159 439	1 019 258 649	1 082 288 998	5,71	6,2	12 165
TOTAL				3 319 877 318	3 419 977 058	3 553 544 166			52 085

(\*) chiffres prévisionnels annoncés en attente de confirmation formelle

### **COMMENTAIRES.**

Il apparaît clairement que :

- Le nombre de ressortissants de chaque C.C.I., qui varie de 8 191 pour la C.C.I. de Colmar et du Centre Alsace à 31 729 pour la C.C.I. de Strasbourg et du Bas-Rhin est très nettement supérieur au minimum défini par le décret pour justifier l'existence d'une C.C.I. qui se situe à 4 500 ressortissants.
- Le montant des bases d'imposition, qui varie pour 2006 de 577 614 583 € pour la C.C.I. de Colmar et du Centre Alsace à 1 893 640 585 € pour la C.C.I. de Strasbourg et du Bas-Rhin se situe très nettement au-dessus du plancher de 350 000 K€ requis pour admettre l'existence d'une C.C.I.
- Les 3 C.C.I. représentent plus de 52 000 ressortissants soit 3 % du PIB national et moins de 2 % du nombre de C.C.I.

***Dès lors aucune fusion de C.C.I. n'est nécessaire pour répondre aux critères de viabilité économique, de justification opérationnelle, et de proximité des électeurs énoncés par la loi du 2 août 2005 en faveur des PME, et au 2° de l'article L.711-8 du Code du Commerce.***

***Le présent schéma consulaire régional est donc une confirmation du réseau existant des C.C.I. d'Alsace.***

**II. La proximité des C.C.I. d'Alsace avec les entreprises et la mutualisation de leurs moyens opérationnels.**

**1) L'implication des C.C.I. dans les équipements et services de leur circonscription.**

**La C.C.I. de Strasbourg et du Bas-Rhin :**

- Est concessionnaire d'outillage public de l'Etat pour la gestion et le développement de l'Aéroport international de Strasbourg implanté à Entzheim,
- Intervient dans l'aménagement de zones d'activité notamment en qualité de concessionnaire de la communauté urbaine de Strasbourg au FORLEN à Geispolsheim,
- Est actionnaire de plusieurs sociétés :
  - La Société immobilière du commerce et de l'industrie qui construit et gère 1 300 logements implantés à Koenigshoffen,
  - La SA HLM – La Strasbourgeoise qui construit et gère 1 200 logements, implantée à Koenigshoffen,
  - La Société d'équipement de la région de Strasbourg – SERS – implantée à Strasbourg,
  - La SA du Marché d'Intérêt National de Strasbourg – SAMINS – implantée à Strasbourg,
  - La Société d'exploitation du parc de stationnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg –PARCUS- implantée à Strasbourg,
- Est collecteur du 1% Logement,
- Gère le Pôle Formation CCI, service de la C.C.I. dédié à la formation professionnelle initiale –CFA de l'Institut de Formation par Alternance et de Formation continue, implanté avenue de Colmar à Strasbourg,
- Est partenaire du Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance pour l'Industrie Hôtelière –CEFPPA- Centre de Formation d'Apprentis - implanté à Illkirch,
- Est partenaire de la Fondation IECS pour le développement de l'Institut d'Etudes Commerciales Supérieures – IECS – école de commerce implanté au Pôle européen de gestion de l'Université Robert Schuman à Strasbourg.

### **La C.C.I. de Colmar et du Centre Alsace :**

- Gère :
  - L'Établissement public du Port rhénan de Colmar Neuf Brisach, concessionnaire de VNF, situé à Vogelsheim
  - Le Port de plaisance de Colmar, situé 2 rue du Canal à Colmar,
  - La Société d'Intérêt collectif agricole du SILO de Neuf Brisach située à Vogelsheim,
- Est actionnaire majoritaire de :
  - La SA Colmar Expo, située avenue de l'Europe à Colmar,
- Intervient dans l'aménagement de zones d'activités dans le cadre de convention d'aménagement avec les communes de Sundhoffen et Ungersheim,
- Gère le Pôle Formation CCI, service de la C.C.I. de formation professionnelle continue, implanté Route du Rhin à Colmar,
- Cogère :
  - Le CFA Centre Alsace Marcel Rudloff à Colmar (avec la Chambre de métiers d'Alsace et l'Education Nationale).

### **La C.C.I. Sud Alsace Mulhouse :**

- Est concessionnaire de VNF pour la gestion et le développement des Ports Rhénans Sud Alsace dont :
  - Le port de Huningue,
  - Le port de l'Île Napoléon,
  - Le port d'Ottmarsheim,
  - Le port de plaisance à Mulhouse.
- Est gestionnaire des services suivants :
  - Les entrepôts d'Île Napoléon et d'Ottmarsheim,
  - L'AUTOPORT Centre routier implant à Illzach,
  - La formation continue du GIFOP et du CAHR à Mulhouse,
  - Le CFA Sud Alsace Mulhouse.
- Est concédant :
  - du Centre d'Études de Langues à Brunstatt,
  - du Parking VL CCI Kennedy à Mulhouse,
- Intervient dans l'aménagement de zones d'activités notamment au Pôle 430, Mulhouse Rhin, Europacier,
- Est actionnaire et partenaire :
  - du CEEI Alsace à Mulhouse agissant au plan régional,
  - de la SAEM Mulhouse Expo à Mulhouse,
  - de l'EuroAirport à Bâle-Mulhouse.

## **2) La mutualisation des compétences et des moyens des C.C.I. d'Alsace en vue d'accroître l'efficacité des appuis apportés aux entreprises.**

### a) Les acquis d'une expérience.

Dès 2001 les membres des trois Assemblées plénières des trois C.C.I. d'Alsace se sont réunis en Assemblée générale de la CRCI Alsace en décidant :

- *de mutualiser leurs compétences et leurs moyens dans trois domaines d'actions,*
- *de répartir entre les trois C.C.I. la responsabilité de la mise en œuvre des programmes régionaux d'actions des C.C.I. adoptés par les instances de la CRCI Alsace.*

Cette décision a ainsi confié le pilotage :

- *du programme régional export à la C.C.I. de Strasbourg et du Bas-Rhin,*
- *du programme régional d'innovation et de transfert technologique à la C.C.I. Sud Alsace Mulhouse,*
- *du programme régional « Environnement » à la C.C.I. de Colmar et du Centre Alsace.*

Les objectifs poursuivis par cette orientation nouvelle de l'offre de services consulaires sont :

- *d'optimiser les savoirs-faire et les moyens des C.C.I. en créant une offre en produits et prestations unique, homogène entre C.C.I., lisible et accessible à l'ensemble des entreprises de la région,*
- *d'accroître l'efficacité et l'impact concret des collaborations mises en place avec des partenaires régionaux.*

Cette décision a permis aux C.C.I. d'Alsace d'atteindre plusieurs buts :

- *l'accroissement du nombre de PME et TPE participant aux actions collectives et individuelles proposées par les C.C.I. en appui à leur développement,*
- *la reconnaissance de leur rôle de maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre du programme régional export mené en coopération avec l'ensemble des acteurs publics du commerce international, et défini dans le cadre d'une convention avec la Région Alsace et les Agences de développement en 2004,*
- *le renforcement des partenariats avec les acteurs publics et les réseaux spécialisés autour du développement de programmes d'action dans les domaines de :*
  - *l'innovation et du transfert technologique avec le PRITT –programme régional d'innovation et de transfert technologique,*
  - *l'environnement avec le programme ACTENA –Action pour l'Environnement en Alsace- ou la Charte des Eco-Entreprises,*
- *l'expérimentation d'une concertation permanente entre C.C.I. d'Alsace qui a permis :*
  - *aux membres de la CRCI d'Alsace d'assurer un rôle d'orientation et d'être garant des programmes régionaux pilotés par les C.C.I.,*
  - *aux services de la CRCI Alsace d'assurer une mission d'animation et de coordination dans la préparation des propositions d'action et de leur mise en œuvre.*

b) Les évolutions en cours.

L'expérimentation d'une mutualisation de leurs compétences et de leurs moyens dans les trois domaines évoqués conduit les C.C.I. d'Alsace à une extension de cette démarche pragmatique à d'autres domaines en 2006 :

➤ **Dans la formation :**

- Le développement de l'apprentissage et de l'alternance.  
Les C.C.I. sont signataires en novembre 2005 d'une Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Etat et le Conseil régional de même qu'elles signent en mars 2006 une convention de partenariat sur un ensemble d'opérations très précises avec le Conseil régional dans ce domaine.
- Le montage d'un Observatoire Régional des Qualifications et des Compétences.

➤ **Dans l'appui à la création et à la transmission d'entreprises :**

- La mise en place d'une vaste opération d'appui à la transmission et à la reprise d'entreprises « Transentreprise » grâce à la mobilisation des C.C.I. des PFILS et des partenaires publics et privés autour de la création d'un Fonds Régional en prêts d'honneur dédiés aux repreneurs d'entreprises.

➤ **Dans l'intelligence économique :**

- La mutualisation de l'exploitation des fichiers d'entreprise, des bases de données qualifiées et des observatoires des C.C.I. (hôtellerie, commerce international, commerce de détail...),
- La création d'un Portail régional d'accès aux informations économiques des C.C.I. « AlsaEco »,
- L'extension du programme « COGITO » de développement des pratiques de l'intelligence économique à l'animation d'un programme sur la protection et la sécurité des informations des entreprises
- Le développement du Centre régional de veille stratégique –CRVS- créé par la C.C.I. de Colmar et du Centre Alsace.

➤ **Dans le domaine juridique :**

- Les C.C.I. d'Alsace ont établi et tiennent régulièrement à jour plus de 300 notes d'information juridique –téléchargeables- concernant la vie des entreprises.
- Les CFE des 3 C.C.I. s'accordent sur la mise en œuvre de CFENET.
- Le Centre de Droit Allemand de la C.C.I. de Strasbourg et du Bas-Rhin répond aux questions juridiques rencontrées par des entreprises de la région et au-delà dans leurs relations avec le marché allemand.

➤ **Dans le tourisme :**

- La constitution d'un réseau d'entreprises ouvertes à des visites de découverte économique.

➤ Dans le commerce de détail :

→ La création d'un Observatoire Franco-Allemand sur l'évolution des comportements de consommation et le développement commercial de part et d'autre du Rhin.

➤ Dans l'animation des filières et secteurs d'activité dans l'industrie et des services à l'industrie :

→ Les C.C.I. d'Alsace animent déjà des groupes d'entreprises dans les secteurs suivants :

- La machine-outil,
- L'agro-alimentaire,
- La sous-traitance électronique et électricité de basse tension,
- Les éco-entreprises,
- Le textile,

→ Elles sont engagées à animer des regroupements d'entreprises en cours de constitution dans les secteurs de :

- La plasturgie,
- Les services aux entreprises,
- La chimie en apportant leur concours au Pôle chimie,
- La logistique,
- Les entreprises du Pôle « Véhicule du Futur »,
- Le tourisme,
- La sous-traitance, notamment dans le secteur de la mécanique, métallurgie,

→ La définition d'un programme interrégional d'actions Alsace/Franche Comté pour l'appui au développement des entreprises du Pôle de compétitivité « Véhicule du Futur ».

L'ensemble de ces initiatives s'appuient sur l'engagement des membres des C.C.I. d'Alsace dans des groupes de travail régionaux qui élaborent des propositions d'orientations et des programmes d'opérations soumis à la délibération respective des C.C.I. et de la CRCI Alsace. Il s'agit de groupes constitués dans les domaines suivants réunissant des membres ainsi que les Présidents des Commissions des C.C.I. :

- Intelligence économique et information économique,
- Commerce international,
- Environnement – Eco-entreprises – Développement durable,
- Innovation et transfert technologique,
- Tourisme,
- Création/Transmission d'entreprises,
- Formation,
- Commerce,
- Industrie,
- ainsi que les Commissions des Echanges internationaux des C.C.I. réunies chaque année pour tirer un bilan sur le programme régional export et donner un avis sur les propositions à venir.

**Conclusion :**

**L'ensemble des domaines d'intervention des C.C.I. d'Alsace décrits ci-dessus feront l'objet de schémas sectoriels au cours de la mandature.**

### **III. *Compatibilité avec le schéma directeur régional d'Alsace***

- La région Alsace ne dispose pas de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Territorial –SRADT- dont la démarche n'a pu être engagée,
- Les orientations et missions du réseau des C.C.I. d'Alsace sont en cohérence avec le Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région –PASER- du 24 novembre 2004 notamment en ce qui concerne les enjeux relatifs à :
  - le renforcement de la coopération transfrontalière et du rayonnement international de l'Alsace,
  - l'accompagnement des mutations économiques et sociales et l'anticipation des évolutions démographiques,
  - la prévention des risques et la préservation du cadre de vie,
- Le réseau des C.C.I. d'Alsace participe activement par ses propositions arrêtées lors de l'Assemblée générale de la CRCI Alsace le 18.11.2005 à l'élaboration actuellement en cours du Schéma Régional de Développement Economique de l'Alsace, lancé par le Conseil régional d'Alsace et qui devrait être arrêté courant 2006.

## **CONCLUSIONS :**

- L'analyse de la situation des C.C.I. d'Alsace au regard des critères de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs démontre la pertinence de la carte consulaire actuelle de la région Alsace.
- La description des activités principales des C.C.I. d'Alsace met en évidence la très forte implication dans la dynamique de développement de leur circonscription notamment en raison de leurs engagements en qualité de concessionnaires et gestionnaires d'équipements publics, d'actionnaires de sociétés, d'intervenants dans l'aménagement du territoire ou encore de gestionnaires de services de formation et d'appui aux entreprises.
- La description des activités opérationnelles actuelles des C.C.I. d'Alsace montre l'intérêt des C.C.I. pour une mutualisation croissante de leurs compétences et de leurs moyens appliquée à la plupart des secteurs d'activités visés par l'appui aux entreprises et par la formation au plan régional. Ces activités opérationnelles feront l'objet de schémas sectoriels qui seront soumis à l'Assemblée générale de la CRCI Alsace en cours de mandature.
- Les orientations, les missions et l'organisation du réseau des C.C.I. d'Alsace sont compatibles avec les orientations définies en matière de développement économique régional par l'Etat en région et avec les propositions d'orientation actuellement en cours de définition dans le projet de Schéma Régional de Développement Economique de la Région Alsace.